

# Pelouses autorisées !

Les **plaques de protection** proposées par **ALTEC** permettent à la fois de protéger les sols fragiles et les pelouses, de laisser intacts les paysages en empêchant les traces de roues et de chenilles et de circuler facilement sans risques d'enlèvement. Elles rendent ainsi possible le passage d'engins et de camions sur les sites sensibles et facilitent le déplacement des voitures et des piétons en cas de travaux sur la voirie ou les sols boueux. De véritables **chemins de roulage** peuvent ainsi être créés en reliant les plaques entre elles grâce à un système d'agrafage. En polyéthylène, d'une épaisseur de 13/26 mm, elles résistent à des charges de 50 t, supportent des températures extrêmes aussi bien froides que chaudes, sont antidérapantes et suffisamment flexibles pour s'adapter aux formes du terrain. Réutilisables, elles sont lavables à l'eau et recyclables à 100 %. Elles sont disponibles en trois versions : avec picots pour le passage des piétons, avec une surface lisse pour celui des transpalettes ou avec une surface larmée pour celui des engins à pneus ou à chenilles.

Contact : [www.altec-france.fr](http://www.altec-france.fr)

**ALTEC FRANCE**

